Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GRAND CONSEIL

La Commission des finances accepte le budget 2003

Après deux mois de travaux, la Commission des finances du Grand Conseil accepte le budget 2003. Elle a adopté un certain nombre d'amendements dont deux revêtent une signification particulière. Le premier se traduit par l'octroi de 10 millions de francs en faveur du parapublic. Le second consiste en une coupe linéaire sur les charges de 1%. Celle-ci permettrait d'abaisser le déficit du budget 2003 de quelque 38.6 millions de francs.

La Commission des finances a procédé à un examen minutieux et attentif du projet de budget 2003 tel que proposé par le Conseil d'Etat. Elle a apprécié les choix des priorités décidées par le Gouvernement et la volonté clairement exprimée de contenir le déficit prévu qui est largement inférieur à celui porté au budget 2002.

Néanmoins, la Commission a souhaité que ce budget traduise dans les faits les engagements pris en terme d'exemplarité salariale en faveur du secteur parapublic. Ce principe est un des fondements de la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat de Vaud. Elle a par conséquent voté à une très large majorité un amendement de 10 millions de francs en faveur de ce secteur. Cette allocation de moyens supplémentaires doit permettre au Conseil d'Etat d'entreprendre sans tarder des négociations avec les milieux concernés afin de corriger, dans les endroits les plus critiques, les inégalités de traitement en termes salariaux entre des professions identiques, qui relèvent à la fois de la fonction publique et du parapublic.

Malgré les efforts accomplis dans le cadre de l'élaboration du budget 2003 en matière de mise en priorité des dépenses, la majorité de la Commission des finances est préoccupée par un déficit qui est largement supérieur à celui prévu par la planification du Conseil d'Etat pour les années 2003-2006. Elle comprend les circonstances qui ont dicté les choix du Gouvernement, particulièrement dans une conjoncture économique

et financière difficile. Elle estime cependant qu'il existe encore un potentiel d'économies qui peut être exploité et qu'un effort supplémentaire, correspondant à 1 % du total des charges, n'aura pas de conséquences majeures sur la qualité des prestations du service public. Elle a par conséquent voté, avec la voix prépondérante de son président un amendement qui porte sur l'ensemble des charges du budget 2003, à l'exception de celles où l'Etat n'intervient que dans sa fonction de redistribution ou lorsque qu'il s'agit de charges purement techniques, tels les amortissements. Cette mesure se traduit par une diminution du déficit prévu pour 2003 de 38.6 millions de francs. Après ces différents amendements, le déficit pour l'année 2003 se situera à 130.6 millions contre 152.7 millions de francs pour le projet de budget du Conseil d'Etat.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 novembre 2002

M. le Président de la Commission des finances, Armand Rod, 079 606 36 04